

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DU PAYS DE FAYENCE**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

Tél. 04 94 85 93 86

**PROCES VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2016**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaients présents : Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de Communes), Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), François CAVALLIER (Délégué du Département), René UGO (Délégué de la Communauté de Communes) et Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes).

Absents excusés : Mme Françoise DUMONT (Déléguée du Département) – Procuration donnée à M. CAVALLIER, Messieurs Michel LEGUERE (Délégué de Fayence) et William DUBOSQ (Délégué de Tourrettes) – Procuration donnée à M. BOUGE.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 octobre 2015

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 octobre 2015 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

2.1 – Résultats de l'exercice budgétaire 2015

	Rappel 2014	Résultats 2015
Excédent de fonctionnement :	35 397.00€	30 992.05€
Déficit d'investissement :	16 654.78€	12 335.01€
Déficit des Restes à réaliser :	5 174.40€	5 508.00€
Report en N + 1 :	13 567.82€	13 149.04€

Il sera prévu, lors du vote du Budget Primitif 2016, de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 13 149.04€ et en section d'investissement, un déficit de 12 335.01€ et un excédent de fonctionnement capitalisé de 17 843.01€.

2.2 - Réalisations 2015

Sur l'exercice 2015 ont été réalisés :

- L'acquisition de matériel informatique (PC portable + logiciel comptable en « full web ») ;
- Les travaux de mise en sécurité de l'installation électrique de l'ensemble des bâtiments.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise S3EM comprenaient, d'une part, les installations électriques de l'ensemble des hangars et, d'autre part, la réfection complète de l'appartement occupé par Monsieur BOUCHARDON, locataire du Syndicat Mixte ;

- Les relevés topographiques et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

2.3 – Projets 2016

Sont prévus les travaux suivants :

- La réfection d'une partie de toiture endommagée, d'environ 26m², du hangar véhicules nord ;
- La 1^{ère} tranche de travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée, relative aux rampes d'accès et mises à niveau des sols, le tout pour un montant total estimé à 42 840€ TTC dont une partie (34 000€) financés par l'emprunt.

2. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2015

2.1 – Approbation du compte de gestion 2015 du Trésorier

Monsieur le Président préconise l'adoption du compte de gestion qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2015, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 – Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2015 :

Monsieur le Président présente au Comité syndical le compte administratif 2015 ainsi que les résultats de l'année également soumis au vote :

Libellés	Investissement Dépenses déficits	Investissement Recettes excédents	Fonction. Dépenses déficits	Fonction. Recettes excédents	Ensemble Dépenses déficits	Ensemble Recettes excédents
Résultats reportés	16 654.78			13 567.82	16 654.78	13 567.82
Résultat affecté		21 829.18				21 829.18
Opérations de l'exercice	29 124.53	11 615.12	11 731.01	29 155.24	40 855.54	40 770.36
TOTAUX	45 779.31	33 444.30	11 731.01	42 723.06	57 510.32	76 167.36
Résultats de clôture	12 335.01			30 992.05	12 335.01	30 992.05
RAR	5 508.00				5 508.00	
TOTAUX CUMULES	51 287.31	33 444.30	11 731.01	42 723.06	63 018.32	76 167.36
RÉSULTATS DÉFINITIFS	17 843.01			30 992.05		13 149.04

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2015 présenté par Monsieur Jean-Luc FABRE,
- DÉCIDE d'affecter, sur les 30 992.05€ d'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015, une partie, soit 13 149.04€, au compte 002 (« Résultat de fonctionnement reporté ») et le reste, soit 17 843.01€ pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 (« Excédent de fonctionnement capitalisé »).

3 Rétrocession à la commune de Tourrettes d'une partie du chemin de l'Aérodrome sud dans la partie haute, depuis l'entrée du lotissement (parcelle K617) jusqu'au chemin de la Grande Bastide

Monsieur le Président rappelle les deux servitudes de passage accordées par le Comité Syndical le 2 septembre 2014 :

- Une servitude de passage accordée sur le chemin Nord-Est, au profit des parcelles K23, K24 et K252, lieudit « Collet de Christine », sur lesquelles une opération immobilière d'environ 700m² est prévue ;
- Une servitude de passage et de tréfonds pour les réseaux sur le même chemin Nord-Est, au profit des parcelles K617, K618 et K619, lieudit « La Grande Bastide », sur lesquelles la construction de plusieurs habitations était prévue ;

Suite à ces servitudes, la SCI les 3 M, représentée par M. MOROSINI, propriétaire d'un hangar sur la parcelle K114, immédiatement voisine de ces projets, et la SARL HYDRO AERO CONCEPT, abritée par la SCI LES 3 M dans ledit hangar aéronautique, ont déposé une requête devant le tribunal administratif de Toulon, le 5 mars 2015, pour annulation de la 2^{ème} servitude en raison de son incompatibilité avec la circulation d'aéronefs et donc l'atteinte portée à la sécurité publique.

Me Laurine GOUARD-ROBERT, avocat du Syndicat Mixte a déposé un mémoire en défense début avril, sans suite à ce jour.

Cependant, M. MOROSINI, propriétaire du hangar sur la parcelle K114, craint que cette route d'accès au lotissement de M. BOCOLACCI n'enclave son hangar aéronautique et mette en péril son activité professionnelle.

Suite à une réunion tenue en Mairie de Tourrettes le 13 novembre dernier, le Maire de Tourrettes, par courrier du 22 décembre suivant, proposait au Président du Syndicat Mixte :

- de prolonger la route communale chemin de l'Aérodrome nord qui aboutit à proximité du terrain de BMX, afin de le relier au chemin de la Grande Bastide venant de l'est (cf. plan ci-joint)
- et communaliser le chemin de l'Aérodrome sud dans la partie haute, depuis l'entrée du lotissement (parcelle K617) jusqu'au chemin de la Grande Bastide.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la prolongation de la route communale chemin de l'Aérodrome nord qui aboutit à proximité du terrain de BMX, afin de le relier au chemin de la Grande Bastide venant de l'est (cf. plan ci-joint) ;
- AUTORISE la communalisation du chemin de l'Aérodrome sud dans la partie haute, depuis l'entrée du lotissement (parcelle K617) jusqu'au chemin de la Grande Bastide
- PRECISE que l'ensemble de la procédure ainsi que les frais inhérents à la constitution de l'acte administratif seront à la charge de la Commune de Tourrettes.

Questions diverses

1. Dans le prolongement de cette rétrocession à la commune de Tourrettes au nord-est de l'enceinte, Monsieur le Président propose de prévoir par la suite la rétrocession, aux communes de Tourrettes et Fayence cette fois, chacune en ce qui la concerne, du chemin au sud de l'enceinte qui dessert des entreprises ou propriétés privées exclusivement tourretanes et fayençoises (chemin dont la propriété du Syndicat Mixte commence au niveau de MOBALPA et qui se prolonge quasiment jusqu'à Camandre).
2. Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'un courrier de M. ESTROSI, en date du 19 novembre 2015, assurant le soutien financier de la Région au projet de création d'un Musée du Vol à Voile, en cas de victoire aux élections des
3. 6 et 13 décembre dernier.
M. ESTROSI étant désormais président de la Région, le dossier va faire l'objet d'une réactualisation aux fins de demandes de financements auprès des différents partenaires publics.
4. Monsieur le Président informe l'assemblée de sa démarche, dans le cadre du PLU de la commune de Fayence, de porter en zone U deux parcelles rectangulaires, d'à peu près 2 000m² chacune, à l'extrémité Sud-Ouest du terrain. Cette acquisition, à débattre lors d'un prochain débat d'orientation budgétaire, permettrait la construction d'un hangar destiné au stationnement des planeurs en ce lieu tout proche de l'entrée-sortie de piste.
5. Monsieur le Président tient à remercier Monsieur Didier PUGNERES pour sa réactivité et son intervention après les pluies diluviennes de dimanche dernier et la mise en place de ballast indispensable pour assurer la sortie des avions des hangars.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 15h30.

Le Président,

Jean-Luc FABRE

